

**DEMANDE D'OCTROI D'UNE PRIME POUR LA MISE EN CONFORMITE
DES ENSEIGNES EXISTANTES DANS LA VILLE DE SPA.**

REGLEMENT ADOPTE PAR LE CONSEIL COMMUNAL EN SA SEANCE DU 30 JANVIER 2009

Je soussigné _____

domicilié à _____ rue _____ n° _____

n° de téléphone : _____

propriétaire (1) de l'immeuble sis à Spa, rue. _____ n° _____
locataire (1)

cadastré section _____ n° _____

nom de l'établissement _____

N° de compte bancaire _____

déclare solliciter du Collège communal de la Ville de Spa, le bénéfice de l'octroi d'une prime communale pour la mise en conformité des enseignes existantes relative à l'établissement mentionné ci-dessus, à savoir:

- superficie de l'enseigne à mettre en place : _____
- enseigne parallèle – perpendiculaire (1)
- références du permis d'urbanisme délivré pour le placement de l'enseigne dont prime :
 - demandeur : _____
 - n° permis (exemple : A.2009/186) : _____
 - date de la séance du Collège communal le délivrant : _____

Il est joint à la présente :

- l'accord du propriétaire si le demandeur est locataire. (1)

Le soussigné déclare avoir pris connaissance du règlement relatif à l'octroi d'une prime pour la mise en conformité des enseignes existantes dans la ville de Spa adopté par le Conseil communal en sa séance du 19 décembre 2008 et il s'engage à le respecter strictement par le fait de la présente.

Le soussigné s'engage à :

- respecter intégralement le « Règlement communal d'urbanisme en matière d'enseignes, de dispositifs de publicité, d'autres modes d'affichage ou de publicité, en matière d'aménagement de terrasses HORECA et de façades commerciales et de services » ;
- respecter intégralement les conditions émises par le Collège communal dans le permis d'urbanisme délivré pour le placement de l'enseigne ;
- maintenir l'enseigne en parfait état et à la remplacer par une enseigne identique en cas de dégradation de celle-ci ;
- n'apposer aucun dispositif publicitaire sur l'enseigne ayant fait l'objet de la prime ;

Fait à _____ le _____

Signature du demandeur :

(1) Biffer la mention inutile